

HISTOIRE

LA NAISSANCE DE L'INSTITUTION AUX ORIGINES DE L'ACADÉMIE DE SAUMUR (1593-1612)¹

Jean-Paul PITTION*

LE PROJET DE MORNAY

En mars 1593, Henri de Navarre, héritier de la couronne de France, signait à Tours des lettres-patentes autorisant Du Plessis-Mornay, gouverneur de Saumur, « à faire construire, ériger et bastir un collège dans ladite ville, voulant qu'il soit composé de 5 classes pourvues de bons régens et de 5 professeurs, à scavoir trois pour les trois langues et deux pour la philosophie et mathématique ».

Mornay était gouverneur de Saumur depuis avril 1589. Au passage de la Loire, la place dont il avait charge avait une grande importance stratégique. Toutefois, ce gouvernement était au fond une récompense assez médiocre pour les fidèles services qu'avait rendus Mornay à Henri de Navarre. Accorder le droit de fondation du collège au gouverneur de Saumur était une faveur supplémentaire. En cette année 1593, le geste du Roi récompensait des

* Professeur à l'Université de Dublin.

1. Texte de la communication donnée par le professeur Pittion au colloque *Saumur, capitale européenne du protestantisme au XVII^e siècle* (abbaye de Fontevraud, 26-28 avril 1991), publié dans le 3^e cahier de Fontevraud. Il a été lu par Idelette Ardouin-Weiss lors de la séance décentralisée de l'Académie de Touraine à Saumur, le 10 juin 2017.

services d'ordre personnel, tout récemment rendus par Mornay sur la question du mariage du Roi et de ses rapports avec sa sœur.

Le geste avait aussi valeur politique : le Roi manifestait ainsi l'intérêt qu'il continuait à porter aux avis de Mornay et espérait raviver le dévouement du conseiller, alors même qu'Henri se préparait à une volte-face religieuse, à abandonner donc la ligne politique suivie jusqu'alors dont Mornay était l'un des principaux artisans.

Mornay, quant à lui, avait très tôt formé le projet de créer un collège à Saumur. « *M. du Plessis* », écrit Charlotte Arbaleste, femme de Mornay, « *avait toujours fort affectionné l'établissement de ceste ville de Saumur et particulièrement d'un bon collège* ». Homme de la dernière Renaissance, associant urbanisme à urbanité, Mornay avait fait de Saumur sa ville. Il ne s'agissait pas seulement pour lui d'occuper et maintenir une place forte. Embellir sa ville, lui donner cet ornement que constituait un collège, c'était aussi encourager la fierté civique de ses habitants, y exercer un mécénat qui donne le ton. C'était donc ranimer le sens communautaire des habitants, et atténuer par là leurs divisions religieuses. On sait que Mornay, en bon politique, veilla à éviter toute confiscation qui aurait pu exacerber chez les catholiques de la ville, le ressentiment religieux.

Le projet de Mornay répondait aussi à un besoin précis et immédiat : créer les moyens de fournir un enseignement en règle pour sa propre famille, ses futurs petits-enfants, pour ceux de sa suite et, plus généralement, pour les enfants de la noblesse réformée d'Anjou, Touraine et Maine.

Mornay, en effet, comme le montre sa correspondance et l'Avis qu'il envoie à la mère du jeune duc de la Trémouille sur l'éducation de son fils, appartient à ces nobles qui ont compris l'importance de l'éducation nouvelle pour l'avenir de la noblesse. Servir le roi par les armes ne suffit plus. Pour se maintenir, le pouvoir de caste doit savoir s'adapter aux exigences nouvelles qu'entraîne la croissance de l'administration royale et, de façon plus immédiate, la reconstruction du royaume. La clef d'accès aux offices royaux, ce sont les « *estudes* », entendons la formation non seulement morale et chrétienne, mais aussi intellectuelle que fournissent les humanités.

L'humanisme de Mornay est inséparable de son militantisme réformé. Or, les troubles des décennies écoulées ont interrompu le premier élan de la rénovation par la pédagogie humaniste des collèges municipaux, élan auxquelles hommes de la réforme ont été liés. Dans les villes, à forte

implantation de ceux qu'on appelle les réformés, Nîmes, Montauban, Montpellier, les collèges ou universités ne fonctionnent que de façon intermittente. C'est même le cas de La Rochelle dont le collège, à la fin du siècle, compte, selon un témoignage, plus de régents que d'étudiants. Pour acquérir une formation en milieu réformé, il faut s'expatrier à Genève, à Sedan ou en Hollande. C'est là que Mornay doit encore envoyer son fils en 1594 afin « *qu'il voye les universitez pour y sucer plusieurs nourrices* ». La fondation de Saumur vise donc à répondre à cette demande d'éducation, au niveau local dans l'immédiat, mais à plus long terme, s'adresse aussi à une clientèle plus large dans la région et aussi dans les pays du Nord de la Loire, qui sont, de ce point de vue, particulièrement démunis de moyens.

Ce projet de 1593 répond enfin dans l'esprit de Mornay à une préoccupation idéologique quant à l'avenir de la réforme française. Homme de haute culture, Mornay a longtemps nourri l'espoir que la vérité de la religion réformée ne pourrait que triompher si elle était présentée comme incarnant l'héritage commun de l'humanisme chrétien. Il est, d'autre part, convaincu que dans le domaine de la culture lettrée, les protestants ont l'avantage. Le combat religieux, pour lui, est inséparable du combat intellectuel. Dès 1593, il envisage de faire de Saumur une plate-forme intellectuelle de la réforme française, un foyer de haute culture militante.

Or la lutte d'idées va entrer en cette fin de siècle dans une nouvelle phase. Dès avant l'Édit de Nantes, la contre-réforme catholique est passée à l'offensive. Et, dans la période de coexistence plus ou moins pacifique que va inaugurer l'Édit, la reconquête des esprits devient l'un des objectifs majeurs d'un effort soutenu visant à détacher les élites de la réforme. De 1599 à 1625, se multiplient les conférences théologiques publiques où s'affrontent les controversistes. Mornay lui-même va naïvement se mesurer en 1600 au Cardinal Du Perron, dans la célèbre conférence de Fontainebleau. Il fera d'ailleurs les frais de ce genre de débat public qui n'est souvent que la mise en scène savante de conversions obtenues à l'avance.

Surtout l'institution scolaire constitue le terrain d'élection prioritaire du grand ordre de la contre-réforme, les jésuites. Alors qu'au début, les grands ou les évêques avaient dû imposer l'implantation de collèges jésuites dans certaines villes, à partir de 1585, au contraire, de nombreuses villes passées à la Ligue font appel à l'ordre pour gérer leurs collèges. Une première expansion a eu lieu dans le Midi où le réseau de collèges d'humanités tenus par les

jésuites est déjà solidement implanté en 1593. Si, à la suite de l'attentat de Jacques Chastel en 1594, l'interdiction de l'ordre marque un temps d'arrêt, l'expansion va reprendre de plus belle en 1603.

Pendant toute cette période, Mornay doit satisfaire en priorité à des engagements politiques. Avec les autres chefs militaires et religieux du protestantisme français, il participe aux négociations préparatoires à l'Édit de Nantes. Puis, de 1598 à l'Assemblée de Châtellerauld (1605), période qu'on a appelée celle du « Second Édit de Nantes », il va défendre pied à pied les concessions arrachées en 1598. Tout occupé qu'il est au service des églises et aux affaires de sa maison, malgré les urgences domestiques et politiques, Mornay, comme le montre sa correspondance, ne cesse de se préoccuper de son projet de collège et des questions qui s'y rattachent. C'est qu'il a bien saisi dès 1593 que les conditions qui vont désormais régir le conflit religieux et dont va dépendre la survie du protestantisme français ont changé. L'enjeu n'est plus uniquement politique ou militaire, mais aussi culturel et idéologique. Le projet de Mornay témoigne du fait qu'il a su anticiper, dès avant l'Édit de Nantes, les objectifs prioritaires qui seront ceux des réformés dans la période de l'après-Édit : assurer la relève du corps pastoral, préparer l'encadrement culturel de la société réformée, doter les élites réformées de leurs propres moyens d'éducation.

DU COLLÈGE A L'ACADEMIE

Dans la réalisation de ce projet, Mornay fut, selon sa femme, « *traversé de grandes difficultés* ». L'établissement ne fonctionne vraiment, en tant que corporation enseignante, qu'à partir de l'année 1607-1608. Certes en 1604 Mornay se félicite de la « *grande affluence* » de la jeunesse à Saumur. Mais le contrat d'achat d'un corps de logis destiné au collège ne date que de cette année-là. Le premier acte officiel de la corporation enseignante date de 1607, les premières thèses publiques de 1608. Plusieurs facteurs expliquent le délai mis à la réalisation du projet, ainsi que l'évolution de la conception et du rôle assigné à l'établissement.

Outre les problèmes politiques, la lenteur de la réalisation tient en premier lieu à des difficultés financières. À Saumur, Mornay a dû engager des fonds considérables dans la réfection des fortifications, l'aménagement

du château, l'érection d'un temple et d'un logement pour les pasteurs, sans compter les dépenses qu'il a faites au Plessis et pour la dotation de ses filles. Or, la promesse qu'avait faite le Roi d'aider au financement du collège est restée lettre morte. D'ailleurs, le passif de la monarchie est tel qu'en 1599, le nouveau surintendant des finances, Sully, doit procéder, sans l'avouer, à une véritable banqueroute. En 1598, le Brevet royal du 3 mai joint à l'Édit a bien promis une subvention annuelle, ou « *don gratuit* » aux églises réformées, mais les versements se font attendre, et rien n'est prévu dans la somme allouée pour le financement des établissements d'enseignement réformés.

Dans ces conditions, le recrutement de personnel qualifié s'avère difficile. On mesure l'ambition du projet de Mornay à la qualité de ceux à qui il avait au début souhaité confier l'enseignement des langues et de la philosophie, les érudits : Du Jon et Casaubon. En fin de compte, assurer l'enseignement des langues, et une forme d'enseignement religieux reviendra jusqu'à l'année 1604 aux pasteurs de Saumur, Jean de l'Épine, Macefer et du Tronchay. Le recrutement des élèves durant cette période a dû être très faible et essentiellement local ; quant à l'enseignement, il ne pouvait guère être autre chose que rudimentaire. De façon plus générale, la crainte qu'avait Mornay de ne pouvoir trouver ce qu'il appelle « *des lumières* », parmi les réformés français, semble bien s'être vérifiée. C'est à des Écossais, en effet, et à des Hollandais que sera confiée pour une bonne part la charge des classes durant la première et la seconde décennie du XVII^e siècle.

Un acte de 1607 marque le début du fonctionnement en règle de l'établissement : rédigé au nom du sénat de l'Académie de Saumur, cet acte est un acte public par lequel l'établissement se signale en tant que corps doté de privilèges et notamment de celui de conférer des grades. Le signent, en effet, Philippe du Bignon, professeur public de langue hébraïque (exerçant depuis 1605), Béraud qui a le titre de recteur et professeur en Théologie, et Ragonneau qui signe en tant que « *gymnasiarcha* ». Au nom du sénat de ce qui s'appelle désormais l'académie de Saumur, ces trois personnages confirment la nomination de Boyd de Trochorège à une chaire de théologie. L'année suivante, Boyd et William Craig qui succède à Béraud, sont solennellement accueillis au temple, après soutenance de thèses publiques.

En 1607-1608, le « collège de Mornay » accède donc à la personnalité publique et prend la forme qu'il va conserver pendant tout le siècle. Devenu académie, l'établissement reçoit des statuts, sans aucun doute élaborés par Mornay qui sont présentés au synode de La Rochelle en 1607 et définitivement adoptés pour toutes les académies en 1612. La nouvelle structure reflète en partie le projet de 1593 : les trois langues sont représentées dans l'enseignement, mais ce dernier est nettement réparti entre deux cycles, le « *gymnase* », ou collège d'humanités proprement dit, et un cycle supérieur d'études théologiques qui vient le coiffer. L'hébreu désormais est enseigné par l'un des professeurs publics en théologie. A la charnière des deux niveaux d'étude, vient se placer un cycle de deux années d'études philosophiques, inauguré lui-aussi probablement en 1607-1608, puisque les premières thèses en philosophie sont soutenues en 1610.

Le format adopté s'inspire à la fois de Leyde, de Montpellier, de Genève et de Sedan. Mais, l'académie n'est pas une université : à la différence de la première, et d'une moindre mesure des deux autres, l'enseignement supérieur ne concerne que la théologie. L'accent est donc mis sur la formation du corps pastoral. Il ne fait pas de doute que c'est à cette vocation-là que l'académie de Saumur doit finalement sa création. Sans l'intervention des synodes et la prise en charge par les églises du financement des cours publics (philosophie et théologie), le projet de Mornay n'aurait pu connaître ce soudain épanouissement.

L'institutionnalisation de l'enseignement théologique et l'encouragement apporté par ce biais aux collèges d'humanités qui en constituent en quelque sorte la base, reflètent l'élaboration progressive d'une politique synodale de l'enseignement qui se précise du synode national de Jargeau (1601) à celui de Saint-Maixent (1609). En dépit des avertissements lancés par Mornay, bien avant l'Édit de Nantes, les églises réformées paraissent avoir été lentes à comprendre l'enjeu de l'enseignement. Elie Benoît, dans son *Histoire de l'Édit de Nantes*, note que la question de l'enseignement avait été laissée « *dans une grande incertitude* » par l'Édit. Dans l'Édit proprement dit, l'article XXII se bornait à garantir le libre accès de « *de ceux de la religion* » aux « *universités, collèges et écoles* ». Aux articles dits « *particuliers* », équivalents à des décrets royaux révocables, le droit d'établir des écoles n'était concédé aux réformés que dans les lieux d'exercice public. Une autre clause

de l'article garantissait en termes vagues les chartes de fondation déjà accordées. Il faut en fait attendre l'année 1601 pour qu'en réponse aux remontrances des assemblées réformées, le Roi confirme en termes explicites ces droits de fondation.

Or, entre 1598 et 1608, la situation des réformés en ce qui concerne l'accès à l'enseignement s'est sérieusement détériorée. Tout d'abord, les universités royales s'opposent fermement à l'admission des réformés dans leur sein. À Montpellier et à Nîmes, la mixité bientôt suivie de tentatives de bi-partition entravent la gestion des établissements et la bonne marche des études. À l'époque de la création de Saumur, Sedan a atteint la limite de sa capacité d'accueil.

En second lieu, il est devenu urgent pour les églises réformées du royaume de former leurs propres pasteurs. Genève a rempli ce rôle entre 1575 et 1582. Et, dans les années 1595-1599, l'académie de Calvin accueille encore une trentaine de proposants venus de France et se destinant au pastorat. Mais, à partir de cette date, les églises réformées des cantons souffrent d'une pénurie de pasteurs et la compagnie des pasteurs de Genève fait savoir qu'elle ne peut plus répondre aux demandes venues de France.

Enfin, la situation est elle-aussi critique en ce qui concerne l'enseignement des humanités. Comme le montrent les actes des synodes provinciaux du début du siècle, les collèges jésuites partout où ils sont implantés exercent un tel attrait que les parents réformés y placent leurs fils en dépit des sanctions synodales et que les abjurations des collégiens réformés vont en augmentant.

La mise en route de l'académie de Saumur correspond donc à l'intervention des églises réformées en réponse à cette situation. Au synode de Jargeau, une décision de principe est prise : un cinquième des collectes effectuées aux grandes Cènes est désormais destiné à servir à des bourses d'études pour ceux qui se destinent au ministère, les fonds nécessaires à l'entretien des écoles et des collèges seront prélevés sur le « *don gratuit* » du Roi. À Gap (1603), la stratégie de financement se précise : les sommes les plus importantes vont être destinées aux établissements les plus récents ou à ceux encore en projet (dont Die fondé en 1604) qui sont entièrement sous gestion réformée. En même temps qu'elle prend en charge ces projets, l'autorité synodale régleme l'enseignement, définit les structures, les objectifs, et, dans une certaine mesure, les programmes et les méthodes. Devenu Académie, le collège de

Mornay s'inscrit désormais dans un réseau d'établissements placés sous la tutelle des églises réformées, qui vont fournir aux protestants français, ses élites et son encadrement intellectuel et religieux.

NAISSANCE D'UNE TRADITION

En 1612, on compte déjà à Saumur 12 élèves « théologiens » et au total 26 élèves en philosophie. En 1613, le Conseil académique se réunit régulièrement et ouvre un registre des actes. L'Académie a désormais son imprimeur, son rituel corporatif ; sa réputation se répand déjà à l'étranger.

Une quarantaine d'étudiants en cycle supérieur, c'est peu ; mais le rodage s'est fait. Grâce à ses professeurs, Duncan en philosophie, puis Cameron en théologie, la doctrine de Saumur va se développer selon une ligne de recherche originale qui marquera tous ceux qui y séjournent.

L'influence de Mornay subsistera, même lorsqu'il aura perdu son gouvernement de Saumur. Fondation nobiliaire, l'Académie continue d'attirer pendant tout le siècle les nobles étrangers qui y font étape. Foyer de recherche humaniste, l'Académie va voir se tisser autour d'elle un réseau d'érudits qui l'intègre à la recherche de la République des lettres. École de théologie enfin, l'Académie va participer par ses grands professeurs à l'élaboration de l'orthodoxie réformée. Les pasteurs qui en sortent, nourris à la controverse et aux sources chrétiennes, vont défendre avec honneur les libertés civiles et religieuses de leur « *petit troupeau* », jusqu'à la Révocation et l'exil en 1685.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Nous ne donnerons ici que les sources d'archives essentielles concernant la fondation de l'Académie :

DUBLIN, Marsh's Library, Actes des synodes nationaux et provinciaux ; thèses de l'Académie de Saumur ; Fonds Elie Bouhéreau et Tessereau.

EDIMBOURG, National Library of Scotland, « Lois et Règlements de l'Académie et Collège de Saumur » (Wodrow MS Quarto XXII).

PARIS, Archives Nationales, « *Partage de 1670* » (TT266).

SAUMUR, Archives Municipales, « *Papier et registre des affaires de l'Académie royale établie à Saumur* » (IAI).

On consultera aussi sur les débuts de l'Académie :

Mémoires et Correspondances de Du Plessis-Mornay, édition publiée par A.-D. de la Fontenelle de Vaudoré et P.-R. Auguis, Paris, 1824-1825.

Journal tenu par Isaac Beeckman de 1604 à 1634, publié par C. de Waard, La Haye, 1939-1953.

R. Wodrow, *Collections upon the lives of the reformers and ministers of the church of Scotland*, Glasgow, 1845-1848.

